

**COMMUNE DE TINTENIAC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

**SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 15 novembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 16

Votants 24

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

**Étaient absents excusés :** ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DUFEIL Christophe donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à TOUZARD Blaise / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BIMBOT Frédéric.

**Étaient absents :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime.

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie GIOT, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**11. Renouvellement de la convention avec la FGDON 35**

**Rapporteur :** Madame Marie-Laure Parpaillon, adjointe.

Il est rappelé que la commune bénéficie des services de la Fédération Départementale de Défense Contre les Organismes Nuisibles depuis de nombreuses années et propose de renouveler la convention d'adhésion pour la période 2025-2028.

**Liste non exhaustive des services :** accès au service de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes, accès au programme de lutte collective contre les ragodins et rats musqués, accès au service de lutte contre le pigeon feral en milieu urbain, interventions d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux, organisation et animation gratuite de réunions techniques à destination des commissions municipales etc.

La commune est dans la tranche C de 3 000 à 5 000 habitants, sa participation financière annuelle forfaitaire s'élève par conséquent à 240 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs)**

- valide la convention multi-services avec la FGDON pour la période 2025-2028 et les conditions tarifaires
- autorise M. le maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance.

Stéphanie GIOT